

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Troussel, M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 18-05 du 9 décembre 2021

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PROJETS DE TERRITOIRE AU TITRE DE LA SAISON SPORTIVE 2021-2022 – CONVENTIONS ET AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention et son avenant avec l'AC Bobigny 93 rugby,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour la saison sportive 2021-2022 au titre de leur activité respective, les subventions aux associations suivantes :

- Les Amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois, 55 000 euros
- Noisy-le-Grand gymnastique, 81 000 euros
- l'Acro tramp de Sevran 93, 50 000 euros
- le Comité départemental de tennis, 131 596 euros
- l'Association sportive de Bondy-section tennis, 20 220 euros



• le Blanc-Mesnil sport tennis,	64 252 euros
• le Tennis club de Villemomble,	35 788 euros
• Montfermeil tennis 93,	34 764 euros
• le Tennis club Tremblaysien,	22 380 euros
• le Red Star club Montreuillois - section judo,	82 500 euros
• l'Étoile sportive de Blanc-Mesnil judo,	70 000 euros
• le Comité départemental de karaté,	25 000 euros
• le Karaté club de Villepinte et omnisports,	15 000 euros
• le Comité départemental de badminton,	25 000 euros
• le Comité départemental de rugby,	103 000 euros
• le Rugby club de Drancy,	170 000 euros
• le Saint Denis union sports – section rugby ;	130 000 euros

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 250 000 euros à l' AC Bobigny 93 rugby au titre de 2022 ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Les amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois,
- Noisy-le-Grand gymnastique,
- L'acro tramp Sevran 93,
- Le Comité départemental de tennis,
- L'Association sportive de Bondy-section tennis,
- Le Blanc-Mesnil sport tennis,
- Le tennis club de Villemomble,
- Montfermeil tennis 93,
- Le tennis club tremblaysien,
- Le Red-star club Montreuillois-section judo,
- L'étoile sportive de Blanc-Mesnil judo,
- Le Comité départemental de karaté,
- Le karaté club de Villepinte et omnisports,
- le Comité départemental de Badminton,
- le Comité départemental de Rugby,
- le Rugby club de Drancy,

- le Saint Denis union sport – section rugby,
- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé à conclure avec l'AC Bobigny 93 rugby ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.